

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ



UN 11

Distr.  
GÉNÉRALE

A/34/313  
S/13391

13 juin 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-quatrième session  
Point 28 de la liste préliminaire<sup>x</sup>

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-quatrième année

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 11 juin 1979, adressée au Secrétaire général par le  
Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la déclaration adoptée lors de la session extraordinaire du Comité spécial contre l'apartheid tenue à Kingston du 22 au 25 mai 1979, et de demander que le texte en soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du Comité spécial  
contre l'apartheid,

(Signé) Serge Elie CHARLES

<sup>x</sup> A/34/50.

ANNEXE

Déclaration adoptée lors de la session extraordinaire  
du Comité spécial contre l'apartheid, tenue à Kingston  
du 22 au 25 mai 1979

A sa session extraordinaire, tenue à Kingston (Jamaïque), du 22 au 25 mai 1979 - avec la participation de représentants de gouvernements, d'organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales, de mouvements de libération de l'Afrique australe, ainsi que d'experts - le Comité spécial contre l'apartheid a adopté la déclaration ci-après :

1. Le Comité spécial contre l'apartheid rend hommage aux gouvernements, organisations et peuples des pays des Antilles pour l'importante contribution qu'ils ont apportée au mouvement en faveur de l'émancipation de l'Afrique et de l'élimination de la discrimination raciale.

2. Le Comité spécial rend hommage aux dirigeants des Antilles pour le rôle historique qu'ils ont joué en encourageant la solidarité de tous les peuples opprimés, en lutte pour la liberté, la justice et l'autodétermination. Des dirigeants du mouvement panafricain, comme Marcus Garvey, Sylvester Williams, George Padmore et Dantes Bellegarde, ces champions de la libération politique et sociale que sont José Martí, Frantz Fanon, Antonio Maceo et Mathaniel Critchlow, et les écrivains et intellectuels des Antilles ont apporté un concours précieux au progrès des principes chers aux Nations Unies. Leur vie et leur oeuvre inspirent la lutte que d'autres mènent aujourd'hui et méritent d'être connues de tous les peuples du monde.

3. Cette session extraordinaire a reçu son inspiration de la déclaration d'ouverture faite par le Premier Ministre de la Jamaïque, Son Exc. M. Michael Manley, qui a analysé la situation actuelle en Afrique australe en la plaçant dans un contexte plus large et mis en lumière la diversité des formes que doit prendre la lutte menée par la communauté internationale et la population du monde pour la libération de l'Afrique australe.

4. Se réunissant à une période critique de la lutte pour la libération de l'Afrique australe, le Comité spécial réclame des stratégies nouvelles en vue d'une action décisive et efficace, qui se traduirait par la liquidation rapide et totale de l'apartheid. Les forces colonialistes et racistes et leurs groupes d'intérêts, qui profitent de l'exploitation et de l'oppression des peuples africains, s'efforcent, par la violence, la corruption et la duplicité, de perpétuer et de consolider leur régime minoritaire illégal et raciste en Afrique australe.

5. Le Comité spécial souligne qu'il est nécessaire de mobiliser tous les gouvernements et peuples épris de paix pour qu'ils fassent échec à ces manoeuvres et apportent leur plein appui à la lutte juste et légitime que mène le mouvement de libération nationale d'Afrique australe, de Namibie et du Zimbabwe par tous les moyens dont ils disposent. Il lance un appel à tous les gouvernements, églises, syndicats, organisations de jeunes et d'étudiants et autres groupes pour qu'ils participent à une action concertée pour la libération de l'Afrique australe. Il invite en outre le Conseil de sécurité à imposer contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud des sanctions efficaces et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

6. Le Comité spécial reconnaît que, dans cette mobilisation, le continent africain, les pays des Antilles et les hommes et femmes d'origine africaine du monde entier ont un rôle crucial à jouer. Il les encourage à coopérer le plus étroitement possible entre eux et avec l'Organisation des Nations Unies.

7. Le Comité spécial a servi de cadre à des consultations sur les mesures à prendre en faveur d'une mobilisation internationale contre l'apartheid. Le Comité spécial recommande à l'Organisation des Nations Unies et aux gouvernements ainsi qu'aux autres organisations d'examiner d'urgence avec la plus grande attention les propositions qui se sont dégagées au cours de ses délibérations.

-----